Cinquante-septième année. - N ° 97 A Samedi 20 et dimanche 21 mai 2023

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1326

38 – ISÈRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE

Ventes et cessions

529 567 018 RCS Grenoble.
TELENCO DISTRIBUTION.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 333400.00 EUR.
Adresse : Zone artisanale VALMORGE, 38430 Moirans.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE Pour la société absorbante Dénomination sociale : Telenco Networks Forme : société par actions simplifiée Siège social : ZA La Piche Valmorge, 38430 Moirans Capital : 215 000 euros Numéro unique d'identification : 422 778 555 Lieu d'immatriculation : RCS Grenoble Pour la société absorbée Dénomination sociale : Telenco Distribution Forme : société par actions simplifiée Siège social : Zone artisanale ou Zone d'activité, 38430 Moirans Capital : 333 400 euros Numéro unique d'identification : 529 567 018 Lieu d'immatriculation : RCS Grenoble L'évaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif : 29 232 205 euros passif : 13 512 730 euros soit un actif net de 15 719 475 euros Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante : Néant La fusion se traduisant par l'absorption de la société Telenco Distribution dont la totalité du capital social et des droits de vote est détenue par la société TELHD (société par actions simplifiée, ayant son siège social situé 520, rue Barjon ZA Valmorge – 38430 Moirans, immatriculée au RCS de Grenoble sous le numéro 799 370 416), elle-même détenant également la totalité du capital social et des droits de vote de la société Telenco Networks, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital de Telenco Networks étant précisé que la fusion étant placée sous le régime simplifié de l'article L. 236-11 du Code de commerce, aucune parité de fusion n'a lieu d'être calculée. Le montant prévu de la prime de fusion pour chaque société participante : Néant (fusion simplifiée) La date du projet commun de fusion : 16/05/2023 Les date et lieu du dépôt au RCS au titre de chaque société participante: - Au titre de la société absorbée au Tribunal de Commerce de GRENOBLE le 17/05/2023 - Au titre de la société absorbée au Tribunal de Commerce de GRENOBLE le 17/05/2023..